



Directive interne de l'UDC Jura

Charte des candidat-e-s UDC aux élections

Au nom du Comité : Thomas Stettler, Président
Damien Lachat, Secrétaire général

Approbation : Séance du Comité Directeur du 15 février 2023

Versions : 2.0 (15.02.2023)
1.0 (23.04.2011)

Charte des candidat-e-s UDC aux élections

Les dénominations utilisées dans le présent document s'appliquent aussi bien aux femmes qu'aux hommes

Introduction

Etat d'esprit – l'engagement des candidat-e-s est primordial

Une campagne électorale est une expérience passionnante. Pour le candidat, c'est une occasion particulière d'exprimer ses convictions et de participer à la diffusion des idées de l'UDC. La progression du parti se construit grâce à un travail d'équipe, où chacun s'implique au maximum en fonction de ses disponibilités. Cet esprit d'équipe et l'aptitude à communiquer et partager les valeurs suisses sont les éléments essentiels du succès. En effet, le nombre de sièges ou de suffrages obtenus au soir de l'élection dépendra du nombre de suffrages obtenus par les listes UDC. Le décompte des voix individuelles départagera, dans un deuxième temps, les candidats. C'est pourquoi, il est indispensable d'inviter à voter les listes UDC.

Les incontournables

En fonction de ses disponibilités, le candidat est encouragé à participer à divers événements pour les médiatiser et attirer un maximum de personnes. Répondre aux médias, aux questionnaires des associations et participer à des débats publics est un autre incontournable des campagnes politiques. Chaque candidat sera sollicité dans ce cadre afin de défendre les idées de l'UDC et de porter notre programme. Enfin, la présence régulière du candidat sur les stands est un incontournable lors d'une campagne. Les stands offrent un moment privilégié pour être à l'écoute de la population, porter les idées de l'UDC, diffuser des flyers et récolter des signatures pour des initiatives ou référendums. Ils permettent aussi d'être confrontés aux réactions (positives ou négatives) de la population et d'ainsi pouvoir affûter ses arguments. Le parti fera tout pour que les stands soient les plus funs et conviviaux possibles !

Organisation de la campagne

Le comité directeur prépare un document "Concept et organisation générale de la campagne de l'UDC Jura" en vue d'une approbation par le comité central. Ce document contient les tenants et aboutissants de la campagne. Chaque candidat doit en prendre connaissance. Le comité de campagne (CDC) s'occupe du suivi de la campagne.

Engagements du candidat

Le document "Concept et organisation générale de la campagne de l'UDC Jura" contient les bases à respecter par le candidat.

Chaque candidat s'engage en outre à :

- Participer à des débats publics organisés par le parti, par les médias ou par d'autres organisations. Le CDC ne peut garantir que tous les candidats auront la même médiatisation même s'il œuvrera au maximum vers cet objectif. Selon les sollicitations des journalistes, pour les élections fédérales, le CDC contactera en premier lieu le candidat au Conseil des Etats, les têtes de listes pour le Conseil national et puis les autres candidats. Pour les élections cantonales, ce sera le candidat Ministre, les têtes de liste pour le Parlement puis les autres candidats. A noter que dans la pratique, les journalistes prennent contact en priorité avec les têtes de liste. Les candidats peuvent évidemment répondre aux sollicitations directes des journalistes ou prendre contact avec un média. Dans l'objectif d'assurer une diffusion maximale de l'information (réseaux sociaux, site internet, etc.), le candidat est prié d'en informer le président du CDC et le secrétaire général.
- Relayer les activités ou les communications de l'UDC au sein de ses réseaux (réseaux sociaux, familial, amical, voisinage, associatif, sportif, professionnel (si possible), etc.).
- Respecter les délais fixés par le parti (par exemple, pour l'organisation d'événements, le shooting des photos, la réponse à des questionnaires). Le candidat recevra (via le CDC, le secrétariat ou directement) plusieurs questionnaires provenant d'associations durant la campagne électorale. Il est essentiel d'y répondre avec grand soin, en suivant les recommandations de l'UDC Suisse et Jura. Les réponses à ces questionnaires peuvent être un facteur de poids dans le choix des électeurs, en particulier auprès des faiseurs d'opinion qui sont les associations d'intérêt.

- Connaître le système politique suisse et à se tenir informés de l'actualité nationale et cantonale.
- Autoriser l'utilisation et la diffusion des photos réalisées dans le cadre de la campagne (photos individuelles, de groupes ou lors d'actions).
- Mener prioritairement une campagne collective. Il est néanmoins possible de mener, de façon complémentaire, une campagne plus personnalisée. Elle peut se révéler fort utile car elle permet de mobiliser des personnes et des milieux qui ne voteraient pas forcément pour l'UDC sans l'intervention des candidats. Il est essentiel toutefois de mentionner l'appartenance à l'UDC. Il est très important d'informer le CDC et le secrétariat de toute démarche dans ce sens (blogs, sites Internet, tracts, annonce, etc.) afin d'en faire la meilleure publicité et de partager l'information avec l'ensemble des candidats.
- S'abstenir de toute critique publique ou de démarche désobligeante à l'encontre du parti et de son programme, des autres candidats, des élus actuels et des membres du Comité. Si un désaccord survient, le candidat doit contacter le responsable du CDC et/ou la personne en charge de la résolution de conflit.

Obligation d'annonce

Afin de respecter les règles de transparence, le candidat est dans l'obligation d'informer le CDC de tout financement extérieur éventuel de sa propre campagne ainsi que la provenance de ce financement.

Le candidat annonce de lui-même toute information susceptible d'être utilisée contre lui ou contre le parti durant la campagne. De même, dans un souci de transparence, le candidat est invité à faire part de ses liens d'intérêt ou mandats (membre d'un comité, d'une fondation, d'un conseil d'administration, ...) lors de l'entretien.

Les informations concernant l'état du casier judiciaire, du registre des poursuites et de tout litige avec les impôts doivent être annoncées. Ces informations restent évidemment confidentielles.

Le candidat doit également informer le CDC de tout objectif du parti problématique pour lui ou tout autre contraire au programme.

En cas d'élection

Le candidat s'engage, en cas d'élections, à respecter le règlement interne de l'UDC Jura concernant les contributions des élus. Il participera en outre aux séances du comité central de l'UDC Jura, aux AG et aux actions politiques du parti cantonal.

Le candidat élu s'engage à défendre les positions et projets de l'UDC Jura auprès de l'UDC Suisse et de ses élus fédéraux.

En cours de législature, si le candidat élu quitte le parti, de démissionner de son mandat dans les plus brefs délais afin de permettre à l'UDC de maintenir leur nombre de sièges durement acquis lors des élections.

Le candidat de l'UDC Jura atteste par sa signature, avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à respecter les différents aspects de ce document.

Nom : _____ Prénom : _____

Candidat à : _____

Lieu, date : _____

Signature : _____